

**MAIRIE DE BOISSY FRESNOY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 OCTOBRE 2016**  
**SEANCE ORDINAIRE**  
**PROCES VERBAL N° 2016-8**

Nombre de conseillers en exercice :15 Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de votants: 15	Le 06/10/2016 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Boissy Fresnoy, convoqué le 30/09/2016, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain LEPINE Maire
Etaients présents :	MM. Alain LEPINE - Philippe COCHARD - Benjamin FOURNIER - Mme Elodie BEAUCHAMP - MM. Laurent DOVERGNE - Frédéric NOIRAULT - Jean François BOULIOL - Mathieu LOURY - Alain DECARNELLE - Sébastien CUYERS - Jérôme DORMOY - Mmes Martine BAHU - Amélie TAQUET - M. Ludovic RICARD
Etait absente excusée :	Mme Corinne DUPRAT pouvoir M. Alain LEPINE

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres présents. Il informe le Conseil Municipal que Monsieur FOURNIER Benjamin aura un peu de retard.  
Après lecture du pouvoir et la désignation de Monsieur Sébastien CUYERS en qualité de secrétaire de séance, demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la dernière séance du conseil Municipal.

**1/ Adoption du procès-verbal de la séance du 01 septembre 2016**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 01 septembre 2016

## 2/ Décision modificative

### Délibération 2016/41

60079 Code INSEE	COMMUNE DE BOISSY FRESNOY Commune	DM 2016
---------------------	--------------------------------------	---------

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

#### DECISION MODIFICATIVE N° 2



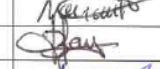


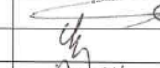


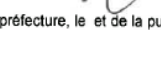





##### Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
VOTES : Contre	Pour
Date de convocation :	30/09/2016

L'an 2016, le 06 octobre 2016, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Alain Lépine, Maire.

Objet : Acquisition mobilier scolaire

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2183-201623 : Mobilier scolaire		1 100.00 €
D 2188 : Autres immo corporelles	1 100.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1 100.00 €</b>	<b>1 100.00 €</b>

Signataires :	M. ALAIN DECARNELLE	
	M. ALAIN LEPINE	
	M. BENJAMIN FOURNIER	
	M. FREDERIC NOIRAULT	
	M. JEAN FRANCOIS BOULIOL	
	M. JEROME DORMOY	
	M. LAURENT DOVERGNE	
	M. LUDOVIC RICARD	
	M. MATHIEU LOURY	
	M. PHILIPPE COCHARD	
	M. SEBASTIEN CUYPERS	
	MME AMELIE TAQUET	
	MME CORINNE DUPRAT	
	MME ELODIE BEAUCHAMP	
	MME MARTINE BAHU	

Certifié exécutoire par Alain Lépine, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A BOISSY FRESNOY, le 06/10/2016.

ont signé les membres présents

### **3/ Modification délibération du 14 avril 2016 concernant le tarif de la location de la salle multifonction pour une association extérieure**

#### **Délibération 2016/42**

Lors du 14 avril 2016, il avait été fixé les tarifs suivants : aérobic 400 euros et les cours de gymnastique aux seniors 300 euros pour la saison 2016/2017.

L'objectif attendu étant à la baisse en tenant compte des inscriptions à ce jour puis les cours de gymnastique sont passés à 1 heure au lieu de 1 heure 30.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix à 500 euros à l'association Formes-s et santé ; comprenant l'aérobic et les cours de gymnastique aux seniors, considérant la baisse des effectifs et la modification des horaires de gymnastique, pour la saison 2016/2017.

### **4/ Choix de l'entreprise pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable rue du Bois**

#### **Délibération 2016/43**

Monsieur FOURNIER Benjamin a rejoint l'assemblée.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 23 juin 2016, il avait été décidé de lancer le marché de travaux de renforcement du réseau d'eau potable rue du bois.

Le marché de ces travaux avait été estimé à 155 000.00 HT pour l'ensemble des travaux.

Une mise en concurrence en vue de la réalisation de ces travaux a donc été effectuée

5 entreprises ont répondu.

Celles-ci ont remis leurs offres le 07 septembre 2016 et l'ADTO a procédé à l'analyse des offres, comme suit :

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES N° 1

Analyse de la valeur technique

Candidat		CABREMA	TPIP	BARRIQUAND	CAGNA	NES RESEAUX
Programme de mise en œuvre	sur 6	6	6	6	6	6
Méthodologie	sur 8	7	7	6,5	7	7
Moyen en personnels et matériels	sur 8	8	8	8	8	8
Modes opératoires	sur 8	7	7	5	7	7
Pertinence des solutions	sur 8	4	7	7	6,5	7
Solutions mises en œuvre	sur 12	10	10	10	10	10
Points valeur technique	sur 50	42,00	45,00	42,50	44,50	45,00
Classement	sur 5	5	1	4	3	1

Analyse du prix

Pmin :	84 926,00 €	Pmax :	132 681,01 €
Pestimé :	145 000,00 €	Pmoyen :	116 631,64 €

Désignation	Unité	CABREMA	TPIP	BARRIQUAND	CAGNA	NES RESEAUX
Montant de l'offre	€ HT	132 681,01 €	124 551,00 €	119 731,00 €	121 269,20 €	84 926,00 €
Ecart à la moyenne (pour information)	%	14%	7%	3%	4%	-27%
Points prix	sur 50	32,00	34,09	35,47	35,02	50,00
Classement	sur 5	5	4	2	3	1

Synthèse après pondération

Désignation	Unité	CABREMA	TPIP	BARRIQUAND	CAGNA	NES RESEAUX
Note valeur technique (60 %)	sur 30	25,20	27,00	25,50	26,70	27,00
Note prix (40 %)	sur 20	12,80	13,64	14,19	14,01	20,00
Note totale	sur 50	38,00	40,64	39,69	40,71	47,00
Classement	sur 5	5	3	4	2	1

Le Conseil Municipal entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Valide l'entreprise NES RESEAUX pour le montant de 84 926.00 HT soit 101 911.20 TTC;

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal est contre la tranche conditionnelle.

## Mission de coordination SPS

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation pour la mission de coordination SPS concernant les travaux de renforcement du réseau d'eau potable rue du Bois.

Celles-ci ont remis leurs offres le 07 septembre 2016 et l'ADTO a procédé à l'analyse des offres, comme suit :



COMMUNE DE BOISSY FRESNOY

Renforcement du réseau d'eau potable en Ø 100 mm  
Rue du Bois  
COORDINATION SPS

**RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES**

**Analyse de la valeur technique**

Candidat		COORDICA CONSEIL	CFC	B.E.2.C.
Méthodologie, déroulement de la mission	sur 4	4	3	4
Qualité et contenu des modèles fournis	sur 4	4	4	4
Adéquation de la compétence sur la base des CV	sur 4	4	4	4
Temps passé en phase conception	sur 2	1,5	2	1,5
Temps passé en phase exécution	sur 6	4	5	4
<b>Points valeur technique</b>	<b>sur 20</b>	<b>17,5</b>	<b>18</b>	<b>17,5</b>
<b>Pondération</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>
<b>Note valeur technique</b>	<b>sur 12</b>	<b>10,50</b>	<b>10,80</b>	<b>10,50</b>
<b>Classement</b>	<b>sur 3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

**Analyse du prix**

Pmin : 1 760,00 €  
Pmax : 3 080,00 €  
Pestimé : 2 000,00 €  
Pmoyen : 2 266,67 €

THmin : 40,00 €  
THmax : 40,00 €  
THmoyen : 40,00 €

Désignation	Unité	COORDICA CONSEIL	CFC	B.E.2.C.
Montant de l'offre	€ HT	1 960,00 €	3 080,00 €	1 760,00 €
Ecart à la moyenne (pour information)	%	-14%	35,9%	-22,4%
Taux horaire	€ HT	40,00 €	40,00 €	40,00 €
<b>Points prix</b>	<b>sur 20</b>	<b>18,98</b>	<b>15,71</b>	<b>20,00</b>
<b>Pondération</b>	<b>40%</b>	<b>40%</b>	<b>40%</b>	<b>40%</b>
<b>Note prix</b>	<b>sur 8</b>	<b>7,59</b>	<b>6,28</b>	<b>8,00</b>
<b>Classement</b>	<b>sur 3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>

**Synthèse**

Désignation	Unité	COORDICA CONSEIL	CFC	B.E.2.C.
Note valeur technique	sur 12	10,50	10,80	10,50
Note prix	sur 8	7,59	6,28	8,00
<b>Note totale</b>	<b>sur 20</b>	<b>18,09</b>	<b>17,08</b>	<b>18,50</b>
<b>Classement</b>	<b>sur 3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal entendu et après avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention

- Retient l'entreprise B.E.2.C. pour la réalisation de la mission de coordination SPS pour un montant HT de 1 760.00 soit 2 112.00 TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

## 5/ Avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour les vacances de la Toussaint

### Délibération 2016/44

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la signature de cet avenant concernant l'ouverture du centre de loisirs sans hébergement pendant les vacances de la Toussaint. Annexé à la présente et dont il fait lecture.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public concernant l'ouverture pendant les vacances de Toussaint

#### CHAPITRE 1 - Objet et étendue de la délégation

##### Article 1 Formation du contrat

Au terme de la procédure prévue par les articles L1411-1 à L 1411-18 du code général des collectivités territoriales, la commune de Boissy-Fresnoy, désignée ci-après par « la collectivité », par délibération en date du 18 juillet 2016, a autorisé Monsieur LEPINE à signer le présent contrat avec Léo Lagrange Nord Ile de France Ile de France.

Léo Lagrange Nord Ile de France, ci-après dénommé « le délégataire », représenté par son Président, Monsieur Alain SAUVRENEAU, disposant d'un mandat de signature permanent, accepte de prendre en charge la gestion du service délégué, dans les conditions du présent contrat.

Le délégataire fait élection de domicile à Amiens (80000), au numéro 24 de la Rue Jean Jaurès.

##### Article 2 : Définition et objet de la délégation

Par le présent avenant au contrat, la collectivité confie au délégataire le soin exclusif d'assurer à ses risques et périls la gestion et la continuité du service public d'accueil périscolaire et d'accueil de loisirs sans hébergement scolaire à l'intérieur du périmètre de la délégation. La gestion du service inclut la gestion de l'ALSH des vacances d'automne 2016. Il s'agit de répondre distinctement aux besoins des 3/12 ans.

PERIODES VACANCES SCOLAIRES	NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE MOYEN	EFFECTIF PREVISIONNEL 3 / 12 ANS	AMPLITUDE D'OUVERTURE ET MODES D'ACCUEIL
VACANCES AUTOMNE 2016	9	17	<b>Amplitude d'ouverture</b> de 7 h 00 à 19 h 00  Journée avec ou sans repas

### **Principes généraux d'intervention, objectifs opérationnels :**

Les accueils de loisirs des mercredis et des grandes vacances scolaires sont des lieux de loisirs, des lieux éducatifs, de découverte, de fête, d'aventure, de vie en collectivité, de prise de responsabilité et d'épanouissement personnel.

Les activités proposées ne sont pas une fin en soi : l'accueil, les repas, les temps informels, les discussions sont également importantes. L'activité doit être qualifiante, permettre à l'enfant d'entrer en relation avec d'autres, d'acquérir des techniques et savoir-faire, de découvrir et de développer ses capacités physiques et intellectuelles.

Tout projet s'appuie sur une équipe pédagogique cohérente dont les différentes compétences sont réparties en fonction des responsabilités et tâches de chacun de ses membres.

#### **Les Objectifs:**

- Proposer aux enfants un accueil et des activités conçues en rapport avec leur âge et leur rythme de vie,
- Permettre aux enfants de choisir les activités qu'ils souhaitent pratiquer, qu'ils soient acteurs de leur temps libre,
- Susciter chez l'enfant la motivation pour mener les projets à leur terme, dans une démarche ludique et de plaisir,
- Favoriser l'autonomie de l'enfant et le responsabiliser en lui donnant des repères et en travaillant sur les règles de vie,
- Travailler sur la citoyenneté
- Participer aux événements locaux
- Proposer aux enfants une autre forme de loisirs,
- en utilisant toutes les possibilités offertes par l'environnement (structures, associations, initiatives locales...),
- en donnant aux enfants la possibilité de découvrir et de s'épanouir au sein de la commune, d'une équipe,
- en leur faisant prendre conscience de l'importance de la qualité de l'environnement.
- en axant l'ensemble des activités dans une logique de développement durable
  - Associer les parents à la préparation et à la réalisation des activités en utilisant leurs compétences.

Des activités thématiques ainsi que des plannings d'activités sont réalisés pour chaque tranche d'âge. Les animateurs de chaque groupe pourront ainsi élaborer des activités spécifiques prenant en compte les rythmes de vie inhérents à chacun.

### **Article 3 : Participation financière de la commune**

La participation financière de la commune est destinée à couvrir la part d'exploitation non couverte par les recettes.

**Elle s'élève pour la période du 20 octobre au 2 novembre 2016 1860,40 €uros.**

Le règlement de la participation communale s'effectuera par trimestre à terme échu sur présentation des factures établies par le délégataire. Les mandatements seront versés selon les règles en vigueur.

## 6/ Séjour scolaire court et classe de découvertes

### Délibération 2016/45

Monsieur le Maire présente la demande de la Directrice de l'école pour le projet de classe de découverte pour les élèves de CE1/CE2 - CE2/ CM1.

Cette classe se déroulerait du 16 au 21 janvier 2017 au centre (Chantarisa) à COLTINES

Le budget global de l'hébergement et activités s'élève à 18 391.20 + 3150.00 € de transport.

La directrice sollicite la mairie pour une participation à ce projet afin d'alléger le coût du voyage pour les familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 3 contre

Vote une subvention de 1000.00€ (article 6574) pour le séjour scolaire au syndicat mixte intercommunal de l'Oise.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

## 7/ Dissolution de l'association foncière de Boissy Fresnoy avec transfert des biens financiers et fonciers à la commune.

### Délibération 2016/46

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le bureau de l'Association Foncière de remembrement de BOISSY FRESNOY a dans sa délibération du 06 avril 2016 demandé sa dissolution et proposé que les équipements réalisés par l'Association foncière soient incorporés dans le patrimoine communal,

. l'actif et le passif de l'association soient versés à la commune,

. de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire en vue de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens de l'Association Foncière et à la reprise de l'actif et du passif,

. que la mutation des biens énumérés soit dans le patrimoine communal pour un total de 1 ha 57a 26 ca

Section	Numéro	Adresse	Contenance	Bail location
ZA	35	Le pomme lottier	11.90	M COURTIER
ZB	53	Le village de fresnoy	3.30	
ZL	29	Le jardin de cheron	5.00	
ZL	30	Le jardin de cheron	5.50	
ZL	31	Le jardin de cheron	13.10	
ZL	32	Le jardin de cheron	18.20	
ZL	33	Le jardin de cheron	43.3	
ZN	3	La fertile	14.30	M GUIBERT
ZN	110	Le chemin du bourgera	2.23	EXPROPRIE RN2
ZN	111	Le chemin du bourgera	10.66	MM. SIMAR Cyrille et Frédéric



ZN	112	Le chemin du bourgera	1.50	EXPROPRIE RN2
ZN	113	Le chemin du bourgera	15.70	MM. SIMAR Cyrille et Frédéric
ZO	80	Les moulinots	1	
ZO	83	Les moulinots	3.10	M RICHARD Frères
ZO	97	Le bois du roi	12.20	SCEA Simar Rogé

Et sera réalisée par acte administratif, et pour ce faire, donne compétence à Monsieur le Maire pour représenter la commune pour signer l'acte administratif.

## 8/ Modification statutaire SE60

### Délibération 2016/47

Monsieur le Maire informe d'une délibération du Syndicat d'Énergie de l'Oise en date du 27 juin relative à une modification statutaire lui permettant d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans les démarches énergétiques et environnementales.

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres du SE60 pourraient, si elles le souhaitent, profiter de l'expertise du syndicat en matière énergétique suivant deux modalités distinctes :

- soit dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèreraient,
- soit dans le cadre de conventions spécifiques (mise à disposition de services,...) auxquelles elles pourraient souscrire.

Cette deuxième possibilité serait également ouverte à des collectivités non-adhérentes (communautés de communes par exemple).

Le projet de modification statutaire porte aussi sur :

- la composition des Secteurs Locaux d'Énergie suite à la création de deux « communes nouvelles » sur le territoire du Syndicat.
- la mise à jour de l'annexe relative aux compétences transférées par les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 3 abstentions, adopte les modifications statutaires du SE60 annexées à la présente délibération :

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- modifiant l'article 4 des statuts relatif aux compétences optionnelles
- modifiant l'article 5 des statuts relatif aux activités complémentaires et à la mise en commun de moyens
- modifiant les annexes relatives aux adhérents au SE60 et aux Secteurs Locaux d'Énergie
- modifiant l'annexe relative aux compétences transférées par les adhérents

## **9/ Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du SPANC et du service d'élimination des déchets**

### **Délibération 2016/48**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que selon l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et du SPANC. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Il précise que les rapports annuels 2015 du prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et du SPANC ont été communiqués aux élus le 04 octobre 2016.

Il n'y a pas de remarque.

Ce point ne nécessite pas de délibération.

## **10/ Rapport annuel 2015 du syndicat d'énergie de l'Oise**

### **Délibération 2016/49**

Monsieur le Maire précise que ce rapport est à la disposition des élus pour consultation.

Il rappelle les recettes du chiffre d'affaires qui s'élèvent à 20 millions d'€, et les dépenses qui s'élèvent à 21 millions d'€ (ces dépenses élevées sont dues aux remboursements anticipés des emprunts).

Des travaux ont été mandatés pour la somme de 13 millions d'€ et le reversement aux communes des flux de concessions est important. Les frais de fonctionnement sont stables.

Ce point ne nécessite pas de délibération.

## **11/ Questions diverses**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale en date du 30 Septembre concernant l'octroi de subventions au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour des opérations de sécurisation des Ecoles. Il a été décidé un abondement exceptionnel de crédits nationaux à hauteur de 50 millions d'euros en vue de la sécurisation des établissements scolaires.

Les dossiers de demandes de subvention devaient être déposés avant le 13 octobre 2016.

Taux de la subvention : de 20 à 80% du coût HT de l'investissement

Une demande sera faite pour l'installation d'un système de vidéosurveillance à l'entrée principale de l'école et du périscolaire (coût total : 2 541.20€ HT) ainsi que l'installation de deux télécommandes alertes agressions à l'école (coût total : 484.00€ HT).

Mise en place des grilles de protections aux fenêtres de l'école (coût total : 7 368.00€ HT)

Le Conseil Municipal prend acte des demandes de subventions.

Fin de séance 22 heures 30